

Contacter le BASU

■ Par téléphone au 3975

■ Via le formulaire de contact sur [paris.fr / Mon Paris](http://paris.fr/MonParis)

■ Vous pouvez prendre rendez-vous : [teleservices.paris.fr / rdvdu](http://teleservices.paris.fr/rdvdu)

■ Vous pouvez consulter les dossiers d'urbanisme ayant reçu une décision : [paris.fr / Mon Paris / formulaire de contact / sujet](http://paris.fr/MonParis/formulaire_de_contact/sujet) : > [urbanisme / thématique](#) > [consultation de dossiers instruits](#)



Adresse postale

Direction de l'Urbanisme
Bureau Accueil et Service à l'Usager (BASU)
6 promenade Claude-Lévi-Strauss
CS 51388
75639 PARIS CEDEX 13

Pour en savoir plus

Sur l'urbanisme à Paris

Site de la Ville de Paris :

[paris.fr / Services / Urbanisme](http://paris.fr/Services/Urbanisme)

■ Vous renseigner sur votre terrain :
Les règles d'urbanisme, mode d'emploi (le Plan local d'urbanisme, les renseignements d'urbanisme, les secteurs sauvegardés)

■ Visualiser les demandes d'autorisation d'urbanisme :
Demandes d'autorisations / Carte des demandes et autorisations d'urbanisme

■ Consulter un-e conseiller-ère info-énergie au BASU pour l'isolation thermique des façades :
Demandes d'autorisations / Aides spécifiques / Isolation thermique des façades

■ Connaître les projets d'aménagements urbains :
Projets d'aménagements urbains, Projets « réinventés »

■ Questions diverses :
Les règles d'urbanisme, mode d'emploi / FAQ Urbanisme

Sur le changement d'usage d'un logement

Demandes d'autorisations / Exercer une activité dans un logement

■ Prendre rendez-vous à la Direction du Logement et de l'Habitat :
[teleservices.paris.fr / rdvdlh](http://teleservices.paris.fr/rdvdlh)

Sur la copropriété ou la location

Site de l'ADIL de Paris : ADIL75 (Agence départementale d'information sur la location), www.adil75.org

Question d'ordre général

Déclarer une nuisance ou une anomalie sur le domaine public (terrasses...) depuis la plateforme Dans Ma Rue :
[paris.fr / Accès rapides / Signaler une anomalie avec DansMaRue](http://paris.fr/Accès_rapides/Signaler_une_anomalie_avec_DansMaRue)

Conception : Ville de Paris / DU / Service communication et concertation
Impression : Ville de Paris / DAT - Crédits : Ville de Paris / Christophe Jacquet / Jacques Leroy - Juin 2022



le Bureau Accueil et Service à l'Usager

Retrouvez sur paris.fr toutes les infos relatives aux demandes d'urbanisme



Guichet unique pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme et du paysage de la rue

Missions du BASU

- Aide à la constitution des dossiers d'urbanisme, sur rendez-vous : [teleservices.paris.fr / rdvdu](https://teleservices.paris.fr/rdvdu)
- Accompagnement au dépôt numérique, sur rendez-vous : [teleservices.paris.fr / rdvdu](https://teleservices.paris.fr/rdvdu)
- Consultation des dossiers d'urbanisme ayant fait l'objet d'une décision
- Informations au public sur :
 - le Plan local d'urbanisme (PLU) [paris.fr / Le plan local d'urbanisme](https://paris.fr/Le-plan-local-d-urbanisme)
 - les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) [paris.fr / Secteurs sauvegardés](https://paris.fr/Secteurs-sauvegards)
- Informations sur les enquêtes publiques
- Les économies d'énergie et l'application du Plan climat air énergie territorial : [Agence parisienne du climat](https://agenceparisienne.climate.fr)

Vous avez un projet de travaux

(création ou modification d'une construction, changement de destination de locaux)

1 Préparez et constituez votre dossier

Pour déterminer le type de demande d'urbanisme à déposer et les documents à fournir :

- Rendez-vous sur : [paris.fr / Services / Urbanisme / Demandes d'autorisations / Démarches d'urbanisme en ligne](https://paris.fr/Services/Urbanisme/Demandes-d-autorisations/Demarches-d-urbanisme-en-ligne)
- Obtenez une aide ou un conseil du BASU à l'aide du formulaire de contact : [paris.fr / Mon Paris](https://paris.fr/Mon-Paris) ou sur rendez-vous : [teleservices.paris.fr / rdvdu](https://teleservices.paris.fr/rdvdu)

2 Vérifiez la faisabilité de votre projet

Pour savoir si votre projet respecte la réglementation en vigueur :

- Prenez un rendez-vous de faisabilité avec un instructeur sur paris.fr : [teleservices.paris.fr / rdvdu](https://teleservices.paris.fr/rdvdu)
Ces rendez-vous ne sont pas pris en charge par le BASU.

3 Déposez votre dossier

Pour un permis de construire, une déclaration préalable, un permis d'aménager, un permis de démolir :

■ Le dépôt en ligne, c'est plus simple, plus rapide !

Depuis avril 2019, via le téléservice gratuit créé par la Ville de Paris, vous pouvez déposer votre dossier sous format numérique et suivre son traitement.

Sur paris.fr : créez un compte « Mon Paris » certifié « FranceConnect », remplissez un formulaire, joignez le dossier numérique.

Pour l'accès au guichet électronique :

[paris.fr / Services / Urbanisme / Demandes d'autorisations / Démarches d'urbanisme en ligne](https://paris.fr/Services/Urbanisme/Demandes-d-autorisations/Demarches-d-urbanisme-en-ligne) ou [paris.fr / Services en ligne / Urbanisme](https://paris.fr/Services-en-ligne/Urbanisme)

Pour le suivi de votre dossier en cours, vous pouvez effectuer une demande via le formulaire de contact : [paris.fr / Mon Paris](https://paris.fr/Mon-Paris)

■ À compter du 1^{er} juin 2022, le dépôt des dossiers papier dans le hall d'accueil ne sera plus possible. Si vous ne disposez pas d'un accès numérique, vous pouvez :

- obtenir une aide au dépôt numérique au BASU, uniquement sur rendez-vous : [teleservices.paris.fr / rdvdu](https://teleservices.paris.fr/rdvdu)
- envoyer un recommandé à l'adresse postale suivante :
Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager
6 promenade Claude-Lévi-Strauss - CS 51388
75639 PARIS CEDEX 13



Vous souhaitez obtenir une autorisation d'occupation du domaine public

- Votre demande concerne l'installation d'une terrasse annuelle, d'un étalage ou d'un contre-étalage :
[Guichet des professionnels de Paris](https://paris.fr/Guichet-des-professionnels-de-Paris)

- Votre demande concerne une terrasse estivale ou une contre-terrace annuelle sur stationnement :
[paris.fr / Mon Paris / Déposer ma demande sur la page > Déposer une demande d'autorisation](https://paris.fr/Mon-Paris/Deposer-ma-demande-sur-la-page-Deposer-une-demande-d-autorisation)